

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs / Comptes financiers uniques antérieurs des données issues du Budget primitif 2026.

Sommaire

1 Section de fonctionnement	4
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	4
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement	5
2 Section d'investissement	7
2.1 Les recettes réelles d'investissement	7
2.2 Les dépenses réelles d'investissement	8

1 Section de fonctionnement

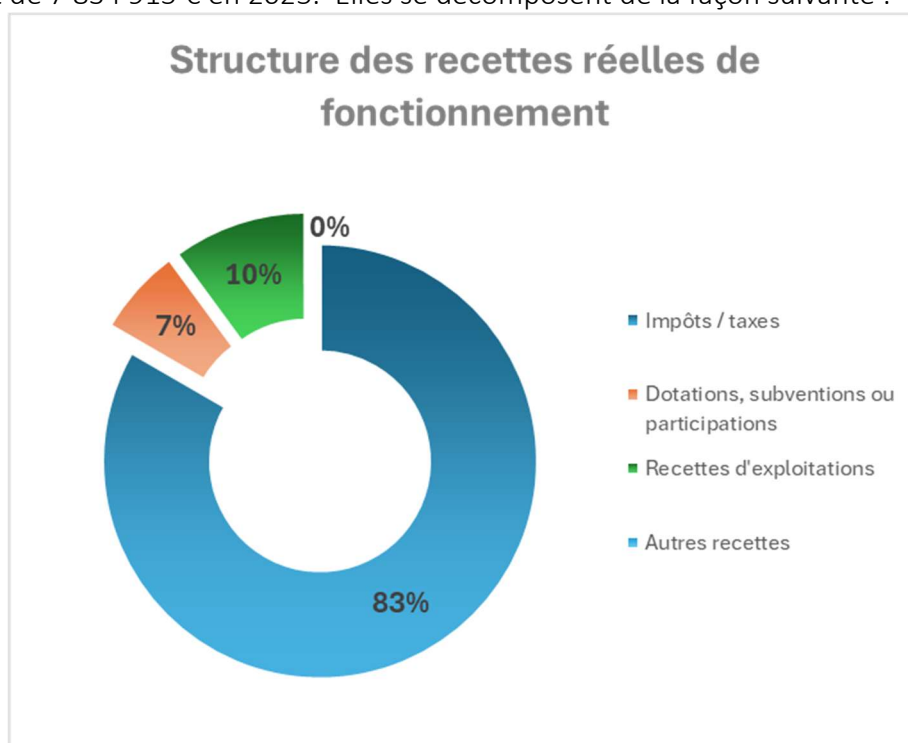
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 8 083 978 €, elles étaient de 7 834 915 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :



Recettes	Fonctionnement	BP 2025	Budgété 2025 (BP + DM)	Proposition BP 2026	Evolution 2026/2025
013	Atténuations de charges	3 000,00	7 305,19	3 000,00	-58,93%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	546 310,62	546 310,62	638 751,00	16,92%
73	Impôts et taxes	6 537 029,01	6 537 029,01	6 737 335,00	3,06%
74	Dotations et participations	599 997,00	599 997,00	530 784,36	-11,54%
75	Autres produits de gestion courante	148 578,64	188 124,28	174 108,04	-7,45%
77	Produits exceptionnels	-	3 960,00	-	-100,00%
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	300,00	-	-100,00%
78 Provision AC	Reprises sur amortissements et provisions - part AC Investissement EP	-	-	0,00	
Opération Réelle		7 834 915,27	7 883 026,10	8 083 978,40	2,55%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations d'amortissements)	74 461,70	74 461,70	110 679,00	48,64%
Opération d'ordre		74 461,70	74 461,70	110 679,00	48,64%
Total	Sans report	7 909 376,97	7 957 487,80	8 194 657,40	2,98%
002	Résultat excédent N-1 de fonctionnement reporté	59 642,54	59 642,54	598 557,46	903,57%
Total	Avec report	7 969 019,51	8 017 130,34	8 793 214,86	9,68%

Ces recettes sont évaluées sur la base de :

- la dynamique des recettes fiscales, liée notamment à l'évolution démographique et au développement économique local ;
- les produits des services, dont l'évolution reflète l'activité des équipements et services municipaux ;
- les dotations de l'État, qui restent globalement stables mais demeurent incertaines dans un contexte national de maîtrise des finances publiques.

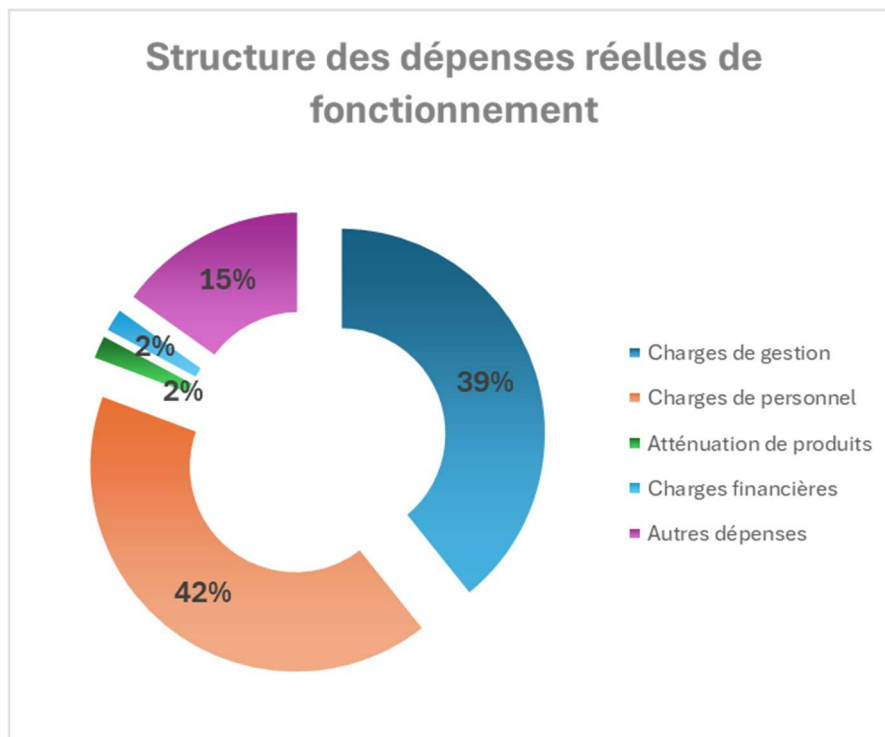
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 8 274 121 €, elles étaient de 7 265 005 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Dépenses	Fonctionnement	BP 2025	Budgété 2025 (BP + DM)	Proposition BP 2026	Evolution 2026/2025
011	Charges à caractère général	2 480 878,91	2 395 045,46	2 710 153,00	13,16%
012	Charges de personnel et frais assimilés <i>Dont projection recrutements en-cours</i>	3 116 740,05	3 253 813,83	3 428 162,00 123 627,00	5,36%
014	Atténuations de produits (Fonds de solidarité FSRIF + DILICO non reconduit)	170 680,00	266 818,00	173 069,00	-35,14%
65	Autres charges de gestion courante (cotisations et participations)	535 204,69	523 943,69	538 499,00	2,78%
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	66 360,78	66 673,28	171 564,19	157,32%
67	Charges exceptionnelles (régularisations années antérieures)	1 300,00	530,00	550,00	3,77%
68	Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	
68 Provision AC	Dotations aux amortissements et provisions - part AC Investissement EP <i>Dont 30% Dilico</i>	893 840,42	786 450,97	1 252 124,10 29 183,10	59,21%
Opération Réelle		7 265 004,85	7 293 275,23	8 274 121,29	13,45%
023	Virement à la section d'investissement (besoins pour PEP/autofinancement PPI et BP)	329 100,58	348 941,03	161 207,57	-53,80%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations d'amortissements)	374 914,08	374 914,08	357 886,00	-4,54%
Opération d'ordre		704 014,66	723 855,11	519 093,57	-28,29%
Total	Sans report	7 969 019,51	8 017 130,34	8 793 214,86	9,68%
002	Résultat déficit N-1 de fonctionnement reporté	-	-	-	
Total	Avec report	7 969 019,51	8 017 130,34	8 793 214,86	9,68%

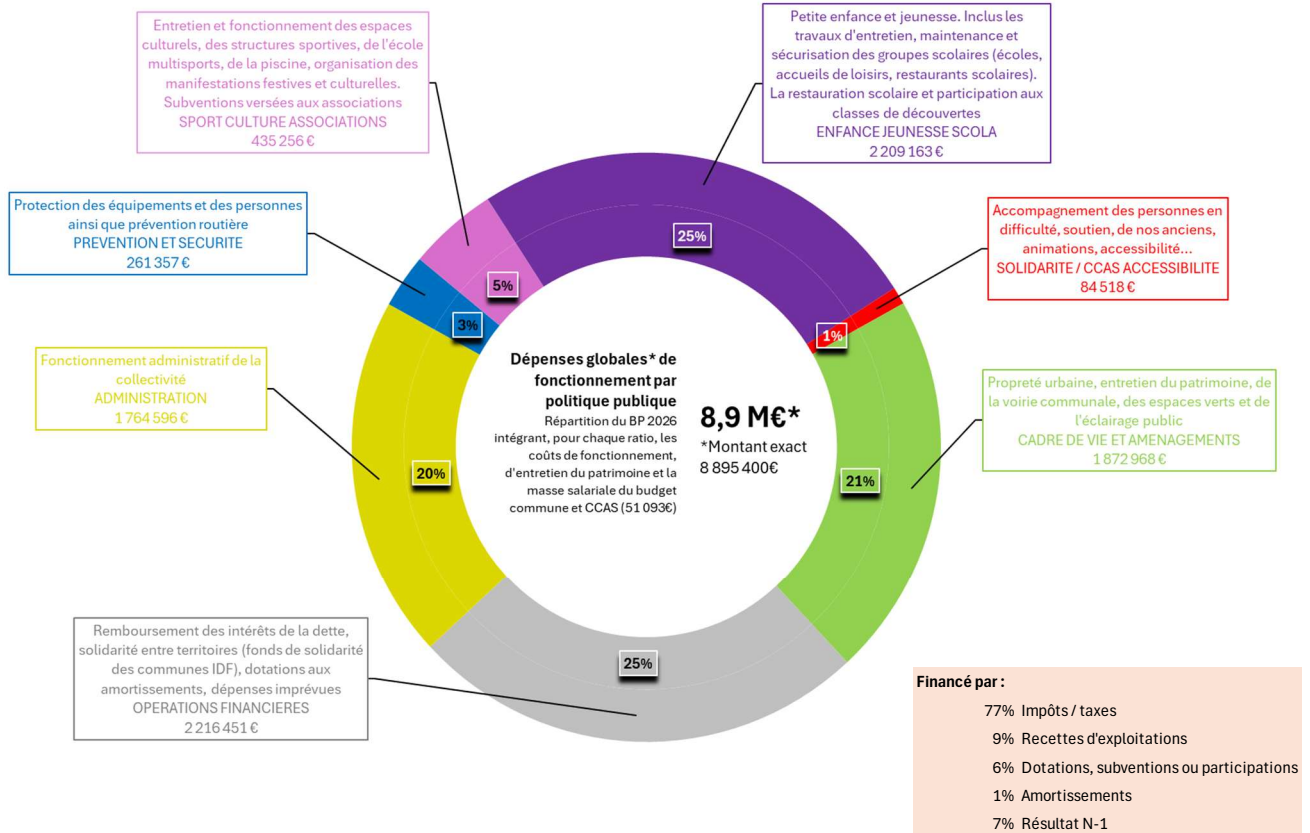
* Hors virement à la section d'investissement qui ne présente jamais de réalisé

La section de fonctionnement 2026 s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses tout en garantissant la continuité et la qualité des services publics.

Les principales orientations portent donc sur la maîtrise des charges de gestion courante, malgré un contexte inflationniste encore présent et de nouvelles dépenses (intégration de la Délégation de service public des crèches, et d'un bouquet SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux de Communication, Service public des énergies et du numérique, qui permet d'accéder à des offres d'achats mutualisés dans les domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité).

Le suivi attentif de l'évolution des charges de personnel, premier poste de dépenses de la collectivité, avec l'intégration de la poursuite de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL, la revalorisation du SMIC (+52 k€), les prévisions de recrutements.

L'augmentation de la provision de la part AC et des intérêts d'emprunts.



2 Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

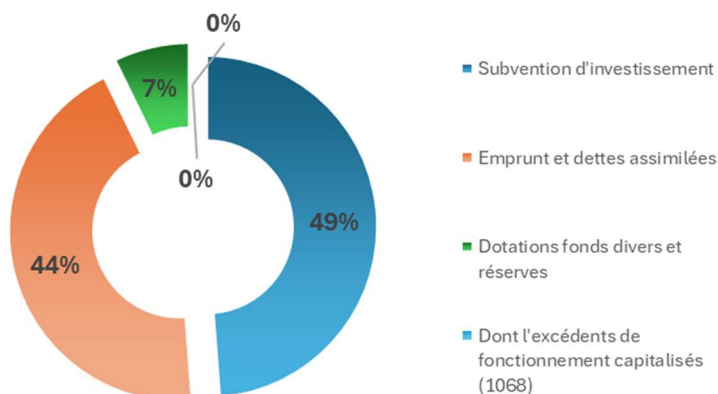
2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 652 409 €, elles étaient de 12 802 986 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Recettes	Investissement	BP 2025	Reports 2025	Budgété 2025 (BP + DM) (dont reports)	BP 2026	Reports 2026	Budgété 2026	Evolution 2025/2026 (avec reports)
10	Dotations, taxe d'aménagement, FCTVA et réserves (dont 1068)	1 660 889,33	-	1 660 889,33	769 639,18	-	769 639,18	-53,66%
1068	dont 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé)	1 500 025,27	-	1 500 025,27	-	-	-	-100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	1 973 948,74	4 002 148,48	4 926 029,48	1 060 571,44	4 137 725,61	5 198 297,05	5,53%
16	Emprunts et dettes assimilés	5 166 000,00	-	5 163 200,00	3 481 672,82	1 200 000,00	4 681 672,82	-9,33%
165	dont cautions	10 000,00	-	7 200,00	7 200,00	-	7 200,00	0,00%
1641	dont nouvel emprunt	5 156 000,00	-	5 156 000,00	1 474 472,82	1 200 000,00	2 674 472,82	-48,13%
16449	dont phases de mobilisations	-	-	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-
27	Autres immo financières (dépôts et cautionnement versés)	-	-	2 800,00	2 800,00	-	2 800,00	0,00%
Opération Réelle		8 800 838,07	4 002 148,48	11 752 918,81	5 314 683,43	5 337 725,61	10 652 409,04	-9,36%
021	Virement de la section de fonctionnement	329 102,49	-	348 941,03	161 207,57	-	161 207,57	-53,80%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections - amortissements	374 914,08	-	374 914,08	357 886,00	-	357 886,00	-4,54%
041	Opération patrimoniale	-	-	509 999,00	-	-	-	-100,00%
Opération d'ordre		704 016,57	-	1 233 854,11	519 093,57	-	519 093,57	-57,93%
Total	Sans report	9 504 854,64	4 002 148,48	12 986 772,92	5 833 777,00	5 337 725,61	11 171 502,61	-13,98%
001	Résultat d'excédent N-1 d'investissement reporté	-	-	-	242 145,91	-	242 145,91	-
Total	Avec report	9 504 854,64	4 002 148,48	12 986 772,92	6 075 922,91	5 337 725,61	11 413 648,52	-12,11%

* Hors virement de la section de fonctionnement qui ne présente jamais de réalisé

Le financement des investissements reposera sur :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- les subventions d'investissement ;
- le recours à l'emprunt de **1 474 472,82 €**, dans des conditions compatibles avec la capacité de remboursement de la collectivité.

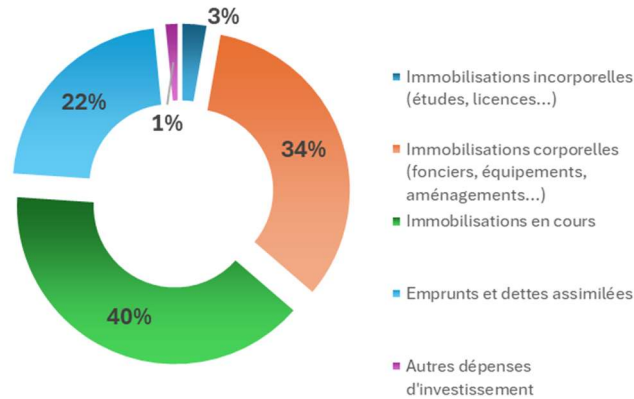
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

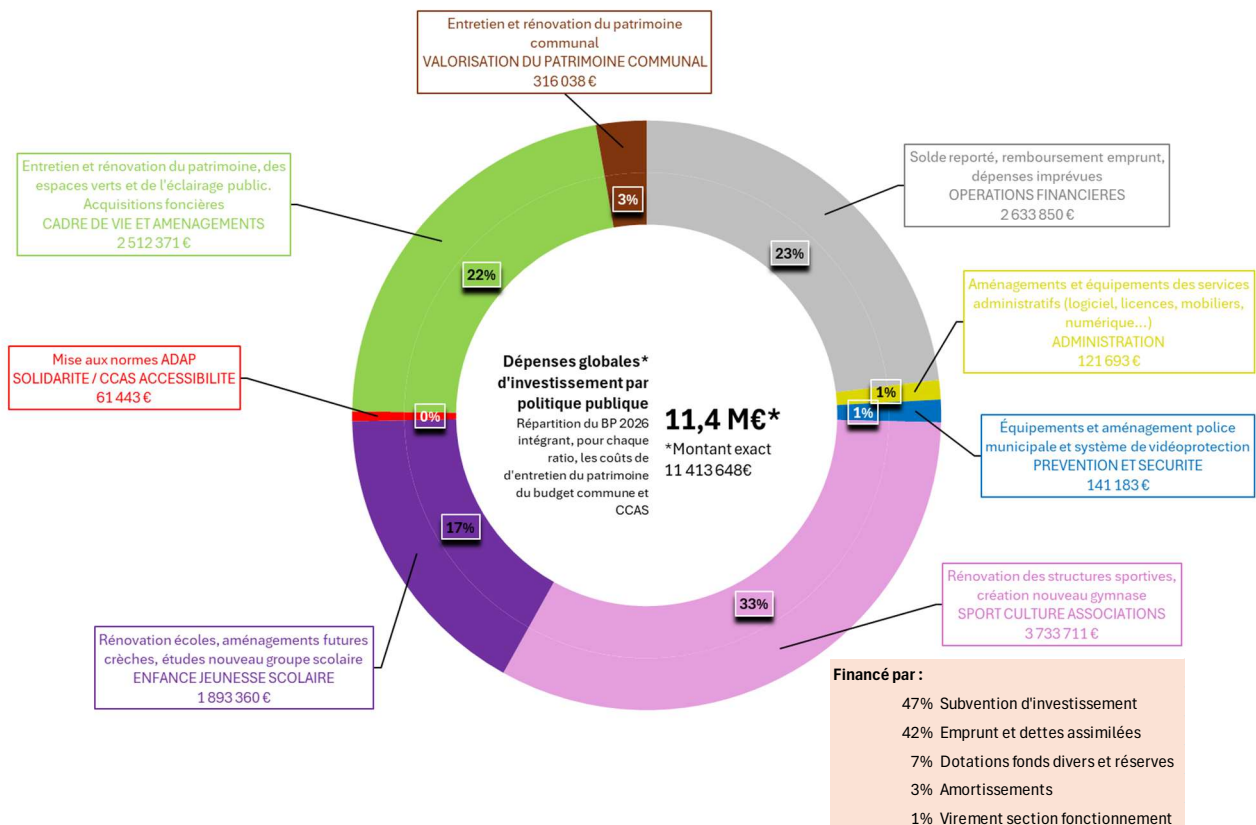
- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 11 302 969 €, elles étaient de 10 506 783 € en 2025.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Dépenses	Investissement	BP 2025	Reports 2025	Budgété 2025 (BP + DM) (dont reports)	BP 2026	Reports 2026	Budgété 2026	Evolution 2025/2026 (avec reports)
10	Taxe d'aménagement	-	-	-	172 194,40	-	172 194,40	
16	Emprunts et dettes assimilés	470 283,49	-	467 483,49	2 530 370,69	-	2 530 370,69	441,27%
165	dont cautions	10 000,00	-	7 200,00	7 200,00	-	7 200,00	0,00%
1641	dont remboursements capital	460 283,49	-	460 283,49	523 170,69	-	523 170,69	13,66%
16449	dont remboursement mobilisations	-	-	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00	
20	Immo incorporelles (études, licences...)	313 494,00	136 621,70	432 988,22	185 000,00	126 599,58	311 599,58	-28,04%
21	Immo corporelles (acquisitions, travaux...)	3 007 783,98	818 753,77	3 844 248,23	2 875 376,46	918 211,62	3 793 588,08	-1,32%
23	Immo en cours (travaux sur plusieurs exercices)	5 542 210,75	217 635,60	4 729 034,15	4 241 882,32	250 534,45	4 492 416,77	-5,00%
27	Autres immo financières (dépôts et cautionnement versés)	-	-	2 800,00	2 800,00	-	2 800,00	0,00%
Opération Réelle		9 333 772,22	1 173 011,07	9 476 554,09	10 007 623,87	1 295 345,65	11 302 969,52	19,27%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections - amortissements	74 461,70	-	74 461,70	110 679,00	-	110 679,00	48,64%
041	Opération patrimoniale	-	-	509 999,00	-	-	-	-100,00%
Opération d'ordre		74 461,70	-	584 460,70	110 679,00	-	110 679,00	-81,06%
Total	Sans report	9 408 233,92	1 173 011,07	10 061 014,79	10 118 302,87	1 295 345,65	11 413 648,52	13,44%
001	Résultat déficit N-1 d'investissement reporté	2 925 758,13	-	2 925 758,13	-	-	-	-100,00%
Total	Avec report	12 333 992,05	1 173 011,07	12 986 772,92	10 118 302,87	1 295 345,65	11 413 648,52	-12,11%



La section d'investissement 2026 s'inscrit dans la continuité des projets engagés afin d'accompagner la croissance de la commune et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les investissements programmés (chapters 20,21 et 23) visent notamment :

- l'adaptation des équipements publics à l'évolution de la population ;
- la modernisation des infrastructures communales ;
- le soutien au développement économique et à l'attractivité du territoire.

Projets d'équipements publics (4,327 M€)

- Aménagement des crèches 1 et 2 : 940 k€
- Aire de jeux des Cent Arpents : 235 k€
- Groupe scolaire GS3 : 413 k€
- Terrain de boules : 52 k€
- Gymnase 2 : 2 687 k€

Plan pluriannuel d'investissement (1,106 M€)

- Travaux et études du musée Louis Braille : 60 k€
- Reprise du talus du Pont de Try : 565 k€
- Réfection de voiries : 108 k€
- Études pour la Grange aux Dîmes : 10 k€
- Études ADAP : 10 k€
- Acquisitions foncières : 150 k€
- Travaux de rive écologique : 203 k€

D'autres dépenses d'investissement complètent ce programme, pour une enveloppe globale d'investissement d'environ **1,870 M€**, incluant également une réserve pour imprévus.

- réfection complète de la passerelle du gymnase : 540 k€
- reprise peintures et enduits divers bâtiment du patrimoine : 100 k€
- acquisition d'un tracteur budgété en 2025 mais reporté à 2026 : 90 k€
- enveloppe prévisionnelle études : 80 k€
- mise aux normes incendie : 80 k€
- système filtration piscine : 70 k€
- changement des ponts sente des petits ponts et reprise des clôtures : 60 k€
- extension vidéoprotection nouveaux quartiers : 58 k€
- signalisation horizontale en résine thermostatique et signalisation SIL : 55 k€
- mise aux normes des tableaux de comptage d'éclairage public et renforcement éclairage des passages piétons : 55 k€
- acquisition véhicule d'intervention service technique : 42 k€
- remplacement serveur : 41 k€
- ...